

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 MAI 2006

L'an deux mil six, le dix mai à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : MM. René MAHET, Jean-Claude HOURRIEZ, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Jean BOULANGER, Emmanuel HAGUET, Yves LEMAIRE, Thierry FRAU, Bernard MAMAN, Joseph SANGUINETTE.

Etaient absents excusés : MM. Daniel POIX, Pierre LAGOUTE, Régis SORIOT, Claude MOREL.

Etaient absents : MM. Yves FLOURY, Jean-Paul KNAUSS, Bruno ARONIO, Gilbert FEITUSSI.

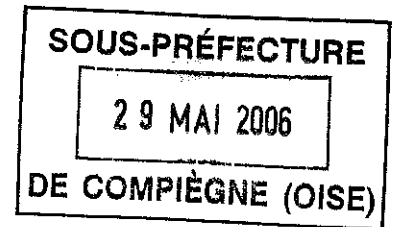
Date de convocation : 2 mai 2006

Date d'affichage : 2 mai 2006

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 13



AIDE TECHNIQUE AU FONCTIONNEMENT DES COMMUNES
DU PAYS DES SOURCES

Monsieur le Président expose que certaines communes du territoire ont exceptionnellement des difficultés pour assurer certaines tâches d'entretien des espaces communaux.

Afin d'aider temporairement et exceptionnellement les communes dans ce cas, il est proposé que la Communauté de communes du Pays des Sources effectue des tâches techniques et d'entretien sur le territoire d'une commune.

Cette prestation de service sera facturée à la commune demandeuse.

Suite à une demande expresse de la commune, l'aide ne pourra être accordée que pour une mission ponctuelle.


Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition :

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Président,


René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 MAI 2006

L'an deux mil six, le dix mai à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : MM. René MAHET, Jean-Claude HOURRIEZ, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Jean BOULANGER, Emmanuel HAGUET, Yves LEMAIRE, Thierry FRAU, Bernard MAMAN, Joseph SANGUINETTE.

Etaient absents excusés : MM. Daniel POIX, Pierre LAGOUTE, Régis SORIOT, Claude MOREL.

Etaient absents : MM. Yves FLOURY, Jean-Paul KNAUSS, Bruno ARONIO, Gilbert FEITUSSI.

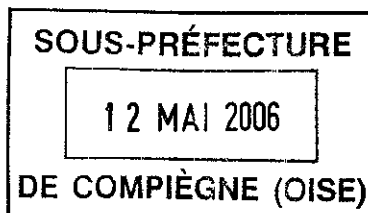
Date de convocation : 2 mai 2006

Date d'affichage : 2 mai 2006

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 13



CONTRAT D'APPRENTISSAGE SERVICE VALORISATION DE L'ESPACE

M. le Président propose au Bureau communautaire de signer un contrat d'apprentissage à compter de septembre 2006 afin de permettre à un jeune de préparer un CAP agricole "travaux paysagers". Il sera affecté au Service Valorisation de l'Espace et formé par 2 tuteurs, agents de la collectivité.

Le contrat aura une durée de 22 mois et se terminera fin juin 2008.

L'apprenti, né le 11 avril 1990, sera rémunéré la 1^{ère} année sur la base de 25% du SMIC et la seconde année sur la base de 37%. A partir de l'âge de 18 ans (avril 2008), il sera rémunéré sur la base de 49% du SMIC.

Afin de pouvoir signer le contrat d'apprentissage, la Communauté de Communes du Pays des Sources doit solliciter l'avis du Comité Technique Paritaire auprès du Centre de Gestion de l'Oise de la Fonction Publique Territoriale et demander l'agrément auprès de la Préfecture de l'Oise.

La Communauté de Communes du Pays des Sources peut avoir droit à des aides financières de la Région pouvant aller jusqu'à 1 700 € annuels (1 000 € pour une prime pour l'accueil et la formation de l'apprenti, 400 € pour absentéisme modéré de l'apprenti et 300 € si les maîtres d'apprentissage suivent une formation).



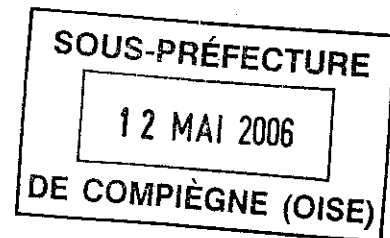
Le Bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président:

- **A SOLLICITER** la Préfecture de l'Oise pour obtenir l'agrément pour accueillir l'apprenti,
- **A SIGNER** la convention d'apprentissage avec le représentant légal de l'apprenti,
- **A SOLLICITER** les aides financières de la Région,
- **A SIGNER** toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

*Pour copie conforme,
Le Président,*

René MAHET



Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES

BP 12 place Saint Crépin, 60310 Lassigny

Tél. : 03 44 43 09 57 Fax : 03 44 43 05 48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 MAI 2006

L'an deux mil six, le dix mai à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : MM. René MAHET, Jean-Claude HOURRIEZ, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Jean BOULANGER, Emmanuel HAGUET, Yves LEMAIRE, Thierry FRAU, Bernard MAMAN, Joseph SANGUINETTE.

Etaient absents excusés : MM. Daniel POIX, Pierre LAGOUTE, Régis SORIOT, Claude MOREL.

Etaient absents : MM. Yves FLOURY, Jean-Paul KNAUSS, Bruno ARONIO, Gilbert FEITUSSI.

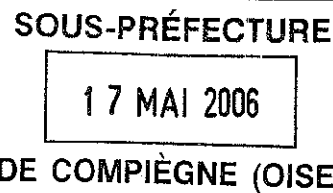
Date de convocation : 2 mai 2006

Date d'affichage : 2 mai 2006

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 13



ETUDE DE LA QUALITE DU MATZ

La Communauté de communes a décidé d'établir un état des lieux puis un suivi des milieux aquatiques sur son territoire.

L'objectif de l'étude sur le Matz est d'acquérir des données complémentaires sur le milieu dans l'optique de mettre en évidence les secteurs géographiques sensibles et les types d'interventions (animation, types d'actions, priorités, ...).

Cinq campagnes d'analyses sont prévues en 2006 et 2007 en 9 points de prélèvements sur le cours d'eau du Matz et ses affluents.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié. Trois bureaux d'études ont remis leurs offres dans les délais impartis. Le bureau d'études retenu est ASCONIT Consultants (69) pour un montant prévisionnel de 17 723, 95 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	
Proposition de base	15 272, 15 € TTC
Option	2 451, 80 € TTC
TOTAL	17 723, 95 € TTC

RECETTES	
Agence de l'Eau Seine Normandie	12 406, 77 € TTC
Conseil Général de l'Oise	1 772, 39 € TTC
CCPS	3 544, 79 € TTC
TOTAL	17 723, 95 € TTC

Les demandes de subventions sont les suivantes :

- Agence de l'Eau Seine Normandie au titre du Contrat Territorial : 70 %
- Conseil Général de l'Oise : 10 %

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

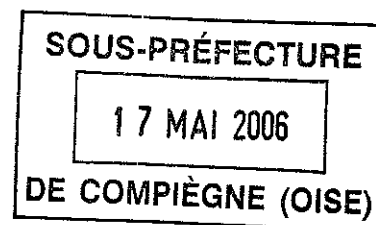
- **VALIDE** les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général de l'Oise,
- **VALIDE** les demandes de dérogation pour commencement anticipé de l'étude auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général de l'Oise,
- **AUTORISE** le lancement de l'étude dès l'obtention des accords de dérogation des financeurs,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes au marché et tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

*Pour copie conforme,
Le Président,*



René MAHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 MAI 2006

L'an deux mil six, le dix mai à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : MM. René MAHET, Jean-Claude HOURRIEZ, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Jean BOULANGER, Emmanuel HAGUET, Yves LEMAIRE, Thierry FRAU, Bernard MAMAN, Joseph SANGUINETTE.

Etaient absents excusés : MM. Daniel POIX, Pierre LAGOUTE, Régis SORIOT, Claude MOREL.

Etaient absents : MM. Yves FLOURY, Jean-Paul KNAUSS, Bruno ARONIO, Gilbert FEITUSSI.

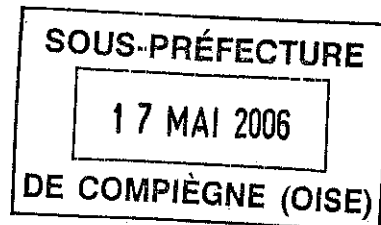
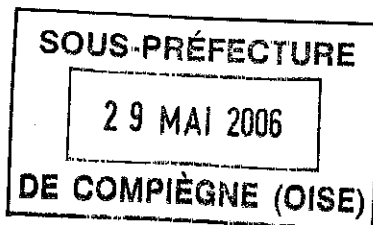
Date de convocation : 2 mai 2006

Date d'affichage : 2 mai 2006

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 13



MARCHE A BONS DE COMMANDES GRAVILLONNAGE

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour les travaux 2006-2007-2008 de gravillonnage pour les voies communales du Pays des Sources.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 5 mai 2006 et a ouvert 6 enveloppes. L'entreprise choisie est EUROVIA pour un montant minimal de 708 312, 34 € TTC et un montant maximal de 1 875 915, 24 € TTC pour 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'appel d'offres,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces du marché et toutes celles correspondantes à l'application de cette décision,
- **SOLLICITE** les aides du Département de l'Oise au meilleur taux.



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

*Pour copie conforme,
Le Président,*

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 MAI 2006

L'an deux mil six, le dix mai à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : MM. René MAHET, Jean-Claude HOURRIEZ, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Jean BOULANGER, Emmanuel HAGUET, Yves LEMAIRE, Thierry FRAU, Bernard MAMAN, Joseph SANGUINETTE.

Etaient absents excusés : MM. Daniel POIX, Pierre LAGOUTE, Régis SORIOT, Claude MOREL.

Etaient absents : MM. Yves FLOURY, Jean-Paul KNAUSS, Bruno ARONIO, Gilbert FEITUSSI.

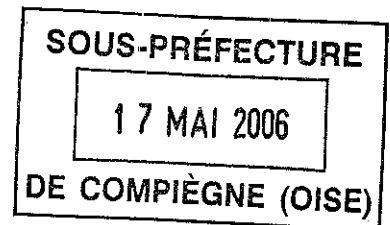
Date de convocation : 2 mai 2006

Date d'affichage : 2 mai 2006

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 13



MARCHE A BONS DE COMMANDES GRAVILLONNAGE

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour les travaux 2006-2007-2008 de gravillonnage pour les voies communales du Pays des Sources.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 5 mai 2006 et a ouvert 6 enveloppes. L'entreprise choisie est EUROVIA pour un montant minimal de 708 312, 34 € TTC et un montant maximal de 1 875 915, 24 € TTC pour 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'appel d'offres,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces du marché et toutes celles correspondantes à l'application de cette décision,
- **SOLLICITE** les aides du Département de l'Oise au meilleur taux.



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

*Pour copie conforme,
Le Président,*

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 MAI 2006

L'an deux mil six, le dix mai à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : MM. René MAHET, Jean-Claude HOURRIEZ, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Jean BOULANGER, Emmanuel HAGUET, Yves LEMAIRE, Thierry FRAU, Bernard MAMAN, Joseph SANGUINETTE.

Etaient absents excusés : MM. Daniel POIX, Pierre LAGOUTE, Régis SORIOT, Claude MOREL.

Etaient absents : MM. Yves FLOURY, Jean-Paul KNAUSS, Bruno ARONIO, Gilbert FEITUSSI.

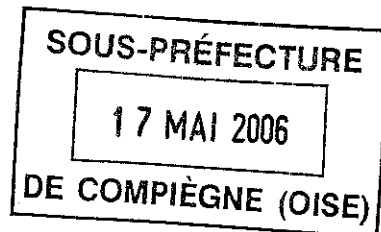
Date de convocation : 2 mai 2006

Date d'affichage : 2 mai 2006

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 13



REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENTS

EXTERIEURS D'UN ELU

Monsieur Hibon, délégué à l'Interterritoire Sources et Vallées pour le tourisme, s'est rendu, pour le compte du GAL Leader+ Sources et Vallées, aux Rencontres européennes autour de Leader+ qui se sont déroulées les 21, 22 et 23 septembre 2005 à Forcalquier dans le Lubéron.

Il sollicite une prise en charge de ses frais de déplacements auprès du Pays des Sources, le GAL Leader+ Sources et Vallées ne pouvant lui rembourser.

Le montant total des frais de remboursement s'élève à **397, 62 €**, décomposé comme suit :

→ Hôtel	206, 38 €
→ Péages	90, 40 €
→ Carburant	110, 84 €

Après avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

→ Par 12 voix pour, 1 abstention :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 MAI 2006

L'an deux mil six, le dix mai à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : MM. René MAHET, Jean-Claude HOURRIEZ, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Jean BOULANGER, Emmanuel HAGUET, Yves LEMAIRE, Thierry FRAU, Bernard MAMAN, Joseph SANGUINETTE.

Etaient absents excusés : MM. Daniel POIX, Pierre LAGOUTE, Régis SORIOT, Claude MOREL.

Etaient absents : MM. Yves FLOURY, Jean-Paul KNAUSS, Bruno ARONIO, Gilbert FEITUSSI.

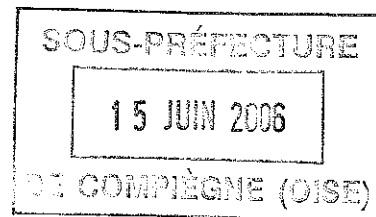
Date de convocation : 2 mai 2006

Date d'affichage : 2 mai 2006

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 13



RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

OISE EST INITIATIVE

Chaque année, une convention définit les modalités de mise en œuvre du partenariat entre la Communauté de Communes du Pays des Sources et la plateforme d'initiative locale Oise-Est Initiative.

La plateforme d'initiative locale a pour principales missions :

- de coordonner les actions en faveur de la création de petites entreprises sur l'est du département,
- d'organiser et d'animer les comités d'attribution des avances remboursables (prêts d'honneur),
- d'animer le « Club-Créateur ».

Au niveau de la Communauté de Communes, l'activité « Oise Est Initiative » se résume de la manière suivante :

- en 2005, 5 créateurs ont bénéficié d'une avance remboursable,
- au cours des 6 derniers mois, 14 personnes ont pris contact avec la Communauté de communes dans le cadre d'une création ou du développement d'une petite entreprise,
- 3 demandes d'avance remboursable devaient déboucher au cours du premier semestre 2006.



La participation financière de la Communauté de Communes comporte deux volets :

- participation au fonctionnement de Oise Est Initiative (4 476, 72 €),
- abondement du fond d'intervention destiné à l'attribution d'avances remboursables aux créateurs d'entreprises (5 985, 30 €).

Afin de continuer ce travail, il est nécessaire de renouveler la convention passée avec la Plateforme d'Initiatives Locales "Oise-Est Initiative".

La convention de partenariat est jointe à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

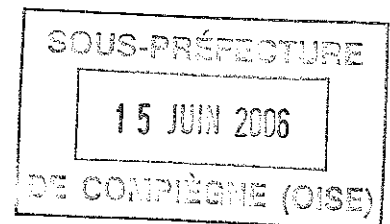
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat pour l'exercice 2006 entre la Communauté de communes du Pays des Sources et Oise Est Initiative,
- **AUTORISE** toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision,
- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération visée en Sous-Préfecture le 17 mai 2006.



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

*Pour copie conforme,
Le Président,*

René MAHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 MAI 2006

L'an deux mil six, le dix mai à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : MM. René MAHET, Jean-Claude HOURRIEZ, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Jean BOULANGER, Emmanuel HAGUET, Yves LEMAIRE, Thierry FRAU, Bernard MAMAN, Joseph SANGUINETTE.

Etaient absents excusés : MM. Daniel POIX, Pierre LAGOUTE, Régis SORIOT, Claude MOREL.

Etaient absents : MM. Yves FLOURY, Jean-Paul KNAUSS, Bruno ARONIO, Gilbert FEITUSSI.

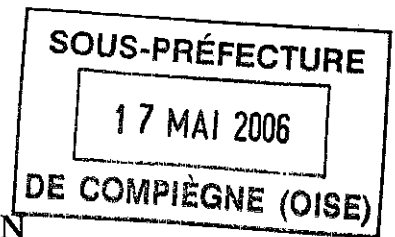
Date de convocation : 2 mai 2006

Date d'affichage : 2 mai 2006

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 13



RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION OISE EST INITIATIVE

Chaque année, une convention définit les modalités de mise en œuvre du partenariat entre la Communauté de Communes du Pays des Sources et la plateforme d'initiative locale Oise-Est Initiative.

La plateforme d'initiative locale a pour principales missions :

- de coordonner les actions en faveur de la création de petites entreprises sur l'est du département,
- d'organiser et d'animer les comités d'attribution des avances remboursables (prêts d'honneur),
- d'animer le « Club-Créateur ».

Au niveau de la Communauté de Communes, l'activité « Oise Est Initiative » se résume de la manière suivante :

- en 2005, 5 créateurs ont bénéficié d'une avance remboursable,
- au cours des 6 derniers mois, 14 personnes ont pris contact avec la Communauté de communes dans le cadre d'une création ou du développement d'une petite entreprise,
- 3 demandes d'avance remboursable devraient déboucher au cours du premier semestre 2006.

**"Oise-Est Initiative"
Plate-Forme d'Initiative Locale**

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ANNEE 2006**

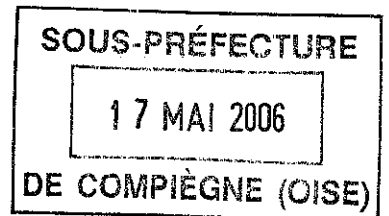
ENTRE

L'association "**Oise-Est Initiative**" Plate-Forme d'Initiative Locale, dont le siège est situé au 2 rue de Nièpce, Les Tertiales – Bâtiment B, à Compiègne, représentée par son Président, **Monsieur Laurent NUNS**, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du 7 juin 1999,

ET

La **Communauté de Communes du Pays des Sources**, représentée par son Président, **Monsieur René MAHET**, agissant en vertu d'une délibération du2006, et dénommée "**Structure de Développement Local**" dans la présente convention,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :



PREAMBULE

L'association "**Oise-Est Initiative**", a pour objet de favoriser, de soutenir, et d'accompagner, notamment par une aide financière, la création d'entreprises sur les territoires de l'Est du Département de l'Oise, adhérents à l'association.

L'appui aux créateurs consiste en :

- un accompagnement technique en amont et tout au long de la démarche de création ou de reprise,
- l'octroi d'une aide financière, sous la forme d'une avance remboursable sans garantie, ni intérêt, selon les conditions fixées par le Comité d'Agrément de l'association,
- un suivi et un parrainage après le démarrage de l'activité.

"Oise-Est Initiative"

Plate-Forme d'Initiative Locale

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de mise en œuvre du partenariat entre l'association "Oise-Est Initiative" et la structure de développement local :

- l'accueil et l'accompagnement en amont du projet de création d'entreprise,
- la présentation du projet au Comité Territorial et au Comité d'Agrément de la Plate-Forme d'Initiative Locale,
- le suivi après le démarrage de l'activité des entreprises aidées par "Oise-Est Initiative",
- la contribution financière au fonds d'intervention de prêts d'honneur et la contribution au fonctionnement de "Oise-Est Initiative",
- le relais des informations de la Plate-Forme d'Initiative Locale.

Article 2 – OBLIGATIONS DE LA STRUCTURE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

En présence d'un chargé de mission développement économique sur le territoire adhérent, la structure de développement local a pour mission d'assurer :

- l'accueil et l'accompagnement technique sur son territoire des porteurs de projets qui l'auront sollicitée, c'est-à-dire :
 - les informer sur le dispositif "Oise-Est Initiative",
 - les conseiller et les aider au montage de leur projet,
 - d'assurer le montage du dossier créateur et de le faire valider par l'animateur de la Plate-Forme d'Initiative Locale avant présentation au Comité Territorial,
 - transmettre les informations sur les projets de création d'entreprise à la Plate-Forme d'Initiative Locale par le biais des outils (fiche contact, fiche chrono, dossier de présentation du projet) mis en place par celle-ci et annexés à la présente convention,
 - mettre à jour de tableaux de bord de l'accompagnement des créateurs en vue des bilans d'activité et de la participation de la Plate-Forme d'Initiative Locale "Oise-Est Initiative" à différents programmes de financement ;
- mobiliser sur son territoire les acteurs économiques pour le parrainage en partenariat avec la Plate-Forme d'Initiative Locale
- la mobilisation d'acteurs locaux pour participer aux Comités Territoriaux et abonder au fonds d'intervention.
- communiquer et informer le territoire sur les services offerts par la Plate-Forme d'Initiative Locale.

La structure de développement local tiendra systématiquement informée l'association "Oise-Est Initiative" des contacts établis avec les porteurs de projets, et de l'avancement des dossiers en cours par le biais de tableaux de bord mensuels.

Article 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS HUMAINS

La structure de développement local s'engage à assurer les missions décrites dans l'article 2 de la présente convention.

Le chargé de mission animateur de la Plate-Forme d'Initiative Locale "Oise-Est Initiative" assurera le suivi des dossiers et la coordination avec les organismes d'appui à la création d'entreprise.

"Oise-Est Initiative" **Plate-Forme d'Initiative Locale**

Article 4 – MODALITES FINANCIERES

Au titre de l'année 2006, le montant de la subvention est calculé de la façon suivante :

1. Contribution au fonctionnement de la plate-forme :
↳ **0,24 € x nbre d'habitants**

2. Contribution au Fonds d'Intervention de la plate-forme comprenant une part fixe et une part variable :
↳ **(nbre d'habitants x 0,10 €) + (824 € x nbre de projets financés en N-1)**

Soit :

- **une subvention d'un montant de 4 476,72 Euros** (quatre mille quatre cent soixante seize euros et soixante douze centimes) – 0,24 € x 18 653 habitants, pour la contribution au fonctionnement lié aux moyens décrits dans l'article 3 ;

- **une subvention d'un montant de 5 985,30 Euros** (cinq mille neuf cent quatre vingt quinze euros et trente centimes) – (18 653 habitants x 0,10 €) + (824 € x 5 projets financés en 2005), au titre du "Fonds d'intervention" constitué par "Oise-Est Initiative" pour l'attribution d'avances remboursables aux créateurs d'entreprises.

En cas d'absence prolongée (au-delà de 2 mois) du Chargé de Mission Développement Economique, "Oise-Est Initiative" assurera les missions définies dans l'article 2 pour la structure de développement local. De ce fait, la subvention au fonctionnement de la plate-forme sera majorée de : (0,12 € x nbre d'habitants) x nbre de mois d'absence du Chargé de Mission.

Article 5 – REEDITION DE COMPTES, PRESENTATION DES DOCUMENTS FINANCIERS

L'association "Oise-Est Initiative" Plate-Forme d'Initiative Locale, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre, devra :

- communiquer à la structure de développement local au plus tard à l'Assemblée Générale annuelle l'année suivant la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultats détaillés du dernier exercice, ainsi que le compte d'emploi de la subvention attribuée.
- d'une manière générale, s'engager à justifier à tout moment sur demande de la structure de développement local de l'utilisation des subventions reçues. Elle tiendra sa comptabilité à sa disposition à cet effet.

- s'engager à tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations proposé par le Conseil National de la vie associative.

Article 6 – FINANCEMENT DE NOUVEAUX PROJETS

L'association "Oise-Est Initiative" Plate-Forme d'Initiative Locale s'engage à informer la structure de développement local avant toute décision de projets nouveaux.

La non-observation de cette disposition pourra être sanctionnée par la structure de développement local, laquelle se réserve le droit de dénoncer la présente convention.

**"Oise-Est Initiative"
Plate-Forme d'Initiative Locale**

Article 7 – DUREE

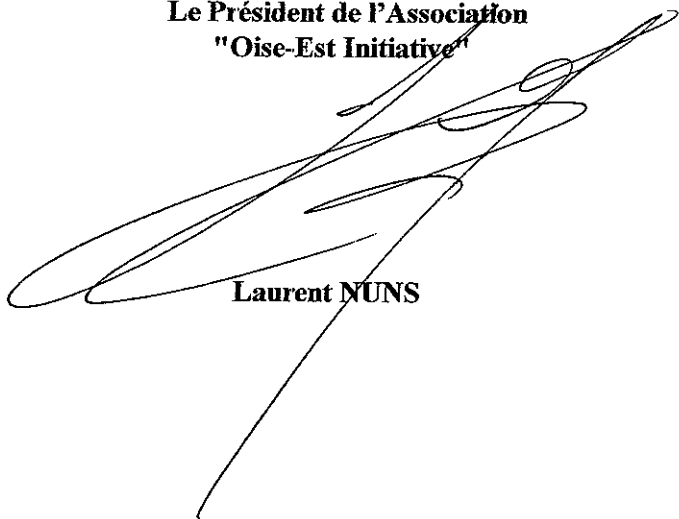
La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2006.
Une nouvelle convention sera établie à compter du 1^{er} janvier 2007.

Article 8 – RESILIATION, MODIFICATION

Si l'une ou l'autre des parties voulait mettre fin à cette convention, elle devrait avertir l'autre partie par lettre recommandée 3 mois avant l'expiration de la convention.

Fait à Compiègne, en deux exemplaires,
Le 2006.

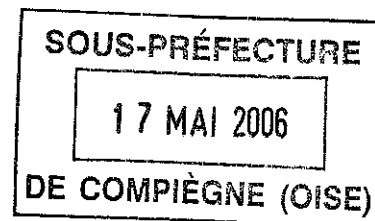
**Le Président de l'Association
"Oise-Est Initiative"**



Laurent NUNS

**Le Président de la
Communauté de Communes du
Pays des Sources**

René MAHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 MAI 2006

L'an deux mil six, le dix mai à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : MM. René MAHET, Jean-Claude HOURRIEZ, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Jean BOULANGER, Emmanuel HAGUET, Yves LEMAIRE, Thierry FRAU, Bernard MAMAN, Claude MOREL, Joseph SANGUINETTE.

Etaient absents excusés : MM. Daniel POIX, Pierre LAGOUTE, Régis SORIOT.

Etaient absents : MM. Yves FLOURY, Jean-Paul KNAUSS, Bruno ARONIO, Gilbert FEITUSSI.

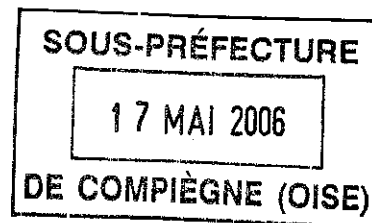
Date de convocation : 2 mai 2006

Date d'affichage : 2 mai 2006

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président soumet aux membres du Bureau les demandes d'aides financières, examinées en Commission Communication, pour des manifestations organisées par des associations locales. Il s'agit de :

↳ **Art martiaux – Source de vie par l'association Yurai Jin Sei Ryu**

➤ Organisation de la seconde édition des Art martiaux – Sources de vie les 10 et 11 juin 2006 à Ressons-sur-Matz 500 €

↳ **Concours Beursault organisé par la Compagnie d'Arc de Lassigny**

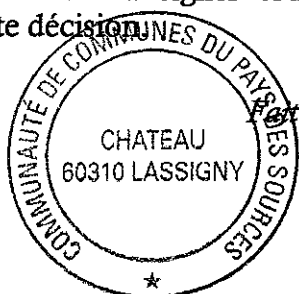
➤ Organisation d'un concours de tir à l'arc à Lassigny, sur 4 semaines en juin 2006, ouvert à tous les archers de Picardie 350 €

↳ **2^{ème} marché aux produits du terroir organisé par l'association Sports&Loisirs**

➤ Organisation d'un marché aux produits du terroir et régionaux, le samedi 8 juillet 2006 à Orvillers Sorel 150 €

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- **VALIDE** le versement des subventions aux associations susnommées,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

*Pour copie conforme,
Le Président,*

René MAHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 MAI 2006

L'an deux mil six, le dix mai à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : MM. René MAHET, Jean-Claude HOURRIEZ, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Jean BOULANGER, Emmanuel HAGUET, Yves LEMAIRE, Thierry FRAU, Bernard MAMAN, Joseph SANGUINETTE.

Etaient absents excusés : MM. Daniel POIX, Pierre LAGOUTE, Régis SORIOT, Claude MOREL.

Etaient absents : MM. Yves FLOURY, Jean-Paul KNAUSS, Bruno ARONIO, Gilbert FEITUSSI.

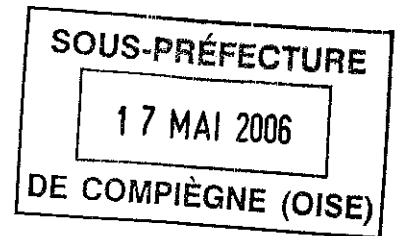
Date de convocation : 2 mai 2006

Date d'affichage : 2 mai 2006

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 13



SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES
SOURCES ET VALLEES

Par délibération du Bureau communautaire en date du 10 décembre 2003, une régie de recettes avait été créée le 16 janvier 2004 pour les spectacles organisés au titre de Sources et Vallées. La Communauté de Communes du Pays des Sources assurait la maîtrise d'ouvrage de ces spectacles culturels au titre de la politique interterritoire.

Depuis le 1^{er} mars 2006, la Communauté de Communes des Deux Vallées assure cette maîtrise d'ouvrage en lieu et place de la Communauté de Communes du Pays des Sources. Une régie de recettes a été mise en place par les Deux Vallées à compter de cette même date. Donc, la régie de recettes instituée par l'arrêté du 16 janvier 2004 n'a plus lieu d'être.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre l'arrêté portant suppression de la régie de recettes du 16 janvier 2004 et à signer toutes pièces correspondantes à l'application de cette décision.



Révisé et délibéré les jours, mois et an susdits,

*Pour copie conforme,
Le Président,*

René MAHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 MAI 2006

L'an deux mil six, le dix mai à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : MM. René MAHET, Jean-Claude HOURRIEZ, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Jean BOULANGER, Emmanuel HAGUET, Yves LEMAIRE, Thierry FRAU, Bernard MAMAN, Joseph SANGUINETTE.

Etaient absents excusés : MM. Daniel POIX, Pierre LAGOUTTE, Régis SORIOT, Claude MOREL.

Etaient absents : MM. Yves FLOURY, Jean-Paul KNAUSS, Bruno ARONIO, Gilbert FEITUSSI.

Date de convocation : 2 mai 2006

Date d'affichage : 2 mai 2006

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 13

VALIDATION DES DOSSIERS DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur HOURRIEZ présente pour approbation les dossiers de demandes des particuliers dans le cadre du Programme d'Intérêt Général. Les aides versées au titre du P.I.G. sont financées par l'ANAH et la Communauté de Communes du Pays des Sources.

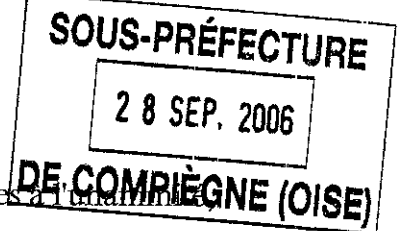
Après avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

→ Par 6 voix pour, 7 voix contre :

- **REJETTE** le dossier de la société agricole de Francières à l'unanimité.

→ A l'unanimité :

- **VALIDE** les dossiers de Mmes HARLE, DELHAYE, LEGRY, MITTELETTE et M. GAY, selon les montants d'aides indiqués au tableau joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à signer les mandats relatifs à l'octroi des aides aux particuliers et tout document lié à l'application de cette décision,
- **ANNULE et REMPLACE** la délibération transmise en sous-préfecture le 17 mai 2006.



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Président,


René MAHET

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES

BP 12 place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél.: 03 44 43 09 57 Fax : 03 44 43 05 48
Site Internet : www.cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org

PROGRAMME D'INTERET GENERAL CCPS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 MAI 2006

DEMANDES DE CO-FINANCEMENT

Dossier	Commune	Nature des travaux	Dépense subventionnable	Financement ANAH	Co-financement C.C.P.S. 5%
HARLE Denise	Candor	Sortie d'insalubrité	25 276 €	12 638 €	1 264 €
GAY Raymond	Boulogne la Grasse	Sortie d'insalubrité	23 720 €	4 744 €	1 186 €
TOTAL			48 996 €	17 382 €	2 450 €
DELHAYE Madeleine	Eilincourt Sainte Marguerite	Handicap	6 764,29 €	4 735 €	338 €
LEGRY Marguerite	Coudun	Handicap	3 200 €	2 240 €	169 €
MITTELETTE Micheline	Monchy Humières	Handicap	3 760 €	2 629 €	188 €
TOTAL			13 724,29 €	9 604 €	695 €

SOUS-PRÉFECTURE

2 8 SEP. 2006

DE COMPIÈGNE (OISE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 MAI 2006

L'an deux mil six, le dix mai à 18 H 00 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : MM. René MAHET, Jean-Claude HOURRIEZ, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Jean BOULANGER, Emmanuel HAGUET, Yves LEMAIRE, Thierry FRAU, Bernard MAMAN, Joseph SANGUINETTE.

Etaient absents excusés : MM. Daniel POIX, Pierre LAGOUTE, Régis SORIOT, Claude MOREL.

Etaient absents : MM. Yves FLOURY, Jean-Paul KNAUSS, Bruno ARONIO, Gilbert FEITUSSI.

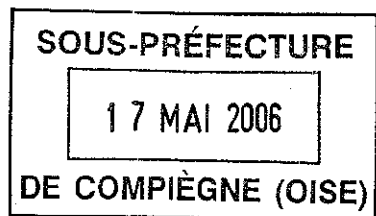
Date de convocation : 2 mai 2006

Date d'affichage : 2 mai 2006

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 13



VALIDATION DES DOSSIERS DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur HOURRIEZ présente pour approbation les dossiers de demandes des particuliers dans le cadre du Programme d'Intérêt Général. Les aides versées au titre du P.I.G. sont financées par l'ANAH et la Communauté de Communes du Pays des Sources.

Après avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

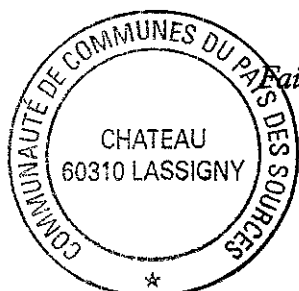
→ Par 6 voix pour, 7 voix contre :

- **REJETTE** le dossier de la société agricole de Francières à l'unanimité,

→ A l'unanimité :

- **VALIDE** les dossiers de Mmes HARLE, DELHAYE, LEGRY, MITTELETTE et M. GAY, selon les montants d'aides indiqués au tableau joint à la présente délibération,

- **AUTORISE** le Président à signer les mandats relatifs à l'octroi des aides aux particuliers et tout document lié à l'application de cette décision.



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Président,

René MAHET

PROGRAMME D'INTERET GENERAL CCPS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 MAI 2006

DEMANDES DE CO-FINANCEMENT

<i>Dossier</i>	<i>Commune</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Dépense subventionnable</i>	<i>Financement ANAH</i>	<i>Co-financement C.C.P.S. 5%</i>
HARLE Denise	Candor	Sortie d'insalubrité	25 276 €	12 638 €	1 264 €
GAY Raymond	Boulogne la Grasse	Sortie d'insalubrité	23 720 €	4 744 €	1 186 €
TOTAL			48 996 €	17 382 €	2 450 €
DELHAYE Madeleine	Elincourt Sainte Marguerite	Handicap	6 764,29 €	4 735 €	338 €
LEGRY Marguerite	Coudun	Handicap	3 200 €	2 240 €	160 €
MITTELETTE Micheline	Monchy Humières	Handicap	3 760 €	2 629 €	188 €
TOTAL			13 724,29 €	9 604 €	686 €

SOUS-PRÉFECTURE
17 MAI 2006
DE COMPIÈGNE (OISE)